

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

130176 - Pointer à l'aide de l'index pendant l'invocation

question

Est-il permis de pointer à l'aide de l'index dans le cadre d'une invocation ou au moment de prononcer le mot amen au lieu de lever les mains, en particulier quand on est incapable de lever ses mains pendant l'invocation comme c'est le cas lorsqu'on conduit une voiture ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Il est prouvé que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a pointé son index au cours d'une invocation prononcée du haut de sa chaire un vendredi.

Omarah ibn Rouatba (P.A.a) a déclaré avoir vu Bishr ibn Marwan sur la chaire les mains levées et dit : **Puisse Allah enlaidir les mains que voilà ! J'ai vu le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) qui ne faisait que comme ça : il fit un geste en remuant son index.** (Rapporté par Mouslim, 874)

Abou Dawoud 1499 et an-Nassai1273 ont rapporté que Saad ibn Abi Waqqaq (P.A.a) a dit : **Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) passa tout près de moi alors que je remuais mon index dans le cadre d'une invocation et il me dit : unifie, unifie en pointant avec son index.** (Jugé authentique par al-Albani dans Sahihi Abi Dawoud).

Unifie signifie : pointe avec un seul doigt car celui que tu invoques est Un. C'est ce que dit al-Moubarakfoury dans Touhfatoul Ahwadhi et par as-Sindi dans son commentaire sur Ibn Madjah.

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

Il est probable que ce hadith concerne la prière comme il est probable qu'il évoque une situation sans rapport avec la prière. La recherche que nous avons faite sur les voies de transmission du hadith ne nous a pas permis de trouver la preuve qu'il concerne la prière. Peut-être c'est la raison qui a poussé certains ulémas à l'interpréter en disant que le remuement de l'index accompagnait une invocation prononcée dans la prière ou en dehors d'elle.

Al-Manawi dit dans Faydh al-Qadir (1/238) : Certains prétendent que la situation évoquée dans le hadith concerne le tashahhoud, ce que rien ne prouve.

Commentant le hadith de Saad cité ci-dessus, cheikh al-islam Ibn Taymiyah dit : «Ils ont dit que : unifie signifie : pointe avec un seul doigt car celui que tu invoques est Un. Ceci indique clairement qu'on entendait désigner Allah. Car il lui dit : unifie, unifie. Autrement dit : pointe avec un seul doigt. Si on entendait désigner un autre qu'Allah, il n'y aurait aucune différence entre l'usage d'un ou plusieurs doigts. On sait que le geste désignait Allah qui est un et unique et doit donc être désigné à l'aide d'un seul doigt non deux. De nombreux traditions abondent pour indiquer que c'est un seul doigt qu'il faut pointer dans l'invocation et la prière. Peu importe qu'on soit sur chaire le vendredi ou dans une autre situation. » Voir Bayaanou talbiis al-djahmiyyah (2/443). Al-Bahouti al-hanbali (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : On pointe encore avec son index droit quand on invoque pendant la prière et ailleurs. Voir Kashshaaf al-quinaa (1/356-357).

En somme, le remuement de l'index dans une invocation fait partie des traditions reçues et approuvées par les ulémas. Pourtant, ce qui s'atteste plus fréquemment dans l'enseignement du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) consiste à lever les mains. Toujours est-il qu'il n'y a aucun inconvénient à se conformer aux deux traditions dans la mesure du possible.

Ibn Abbas (P.A.a) a dit : Il s'agit de lever tes mains jusqu'au niveau des épaules ou près de là, de solliciter le pardon en pointant avec un seul doigt et d'élever la voix les deux mains tendues.

(Rapporté par Abou Dawoud, 1489 et jugé authentique par al-Albani dans Sahihi Abi Dawoud.

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

Ibn Radjab al-Hanbali (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : «On a rapporté du Prophète (Bénédictioin et salut soient sur lui) plusieurs manières d'élever ses mains dans l'invocation :

-Il remuait son index seulement. Il est rapporté qu'il le fit sur la chaire et le fit une fois à dos de sa monture.

-il leva ses mains leur côté extérieur orienté vers la qibla alors que lui-même s'était orienté dans ce sens et que le côté intérieur de ses mains était orienté vers son visage. » Extrait succinct de Djamae al-ouloum wal hikam, p.126-127.

Allah le sait mieux.